

15 fév 2008 -16:20

Appartient à [Conseil des ministres du 15 février 2008](#)

Accord Benelux - Serbie

Assentiment à l'accord entre le Benelux et la Serbie concernant la suppression de l'obligation de visa pour les titulaires de passeports diplomatiques et de service

Assentiment à l'accord entre le Benelux et la Serbie concernant la suppression de l'obligation de visa pour les titulaires de passeports diplomatiques et de service

Sur proposition de M. Karel De Gucht, ministre des Affaires étrangères, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant assentiment à l'accord conclu par échange de lettres entre les gouvernements des pays du Benelux et le Gouvernement de la République de Serbie concernant la suppression de l'obligation de visa pour les titulaires de passeports diplomatiques et de service, signé à Belgrade le 21 décembre 2006.

Dans le cadre des bonnes relations avec la Serbie, cet accord vise la libre circulation du personnel diplomatique. Ces personnes peuvent maintenant visiter notre pays, sur simple présentation de leur passeport et sans avoir préalablement dû solliciter un visa. Cette mesure vaut pour les séjours de moins de trois mois.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe